LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACCEPTÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

- AFFECTATION DE RESULTATS
- COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022
- DÉLIBÉRATIONS BUDGET PRÉVISIONNEL COMMUNE 2023
- DÉLIBÉRATIONS COMPTE ADMINISTRATIF
- DEMANDE DE SUBVENTION CAHM PETIT PATRIMOINE
- TAUX TAXES 2023
- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 11 AVRIL 2023 à 18h30

Salle du Conseil

Date de convocation: 05/04/2023

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – CROS Roland – GARÇON Elodie – LAIRD Blandine – MATEO Fabien – SERS Jean-Charles

Absents excusés: OZERAY Séverine – DELRIEU Laurent – BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

Secrétaire: BRISSIAUD Annie

<u>1 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022</u>

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le compte de gestion 2022 dressé par Madame le Receveur Municipal, concernant les opérations comptables 2022 de la Commune.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte administratif correspondant. Madame le Rapporteur propose donc aux membres de la Commission d'approuver le compte de gestion 2022.

LE CONSEIL approuve le compte de gestion 2022 présenté.

POUR 11 ABSTENTION 2 CONTRE 0

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le compte administratif 2022 de la commune, concernant les opérations comptables 2022.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte de gestion dressé par Madame le Receveur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.405.360,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.649.059,82
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	363.082,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT	785.713,71
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	529.670,21
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	130.208,52

Madame le Rapporteur précise qu'il n'y a pas de dépenses et de recettes d'investissement à reporter.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver le compte administratif 2022.

LE CONSEIL approuve le compte administratif 2022.

POUR 11 ABSTENTION 2 CONTRE 0

3 – AFFECTATION DE RESULTATS

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite au vote du compte administratif et du compte de gestion 2022, il est nécessaire de voter l'affectation de résultats.

Pour rappel:

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
+ 285.970,67€

Pour l'année 2022 :

Le solde d'exécution pour la section d'investissement + 422.631,45€
 Le solde d'exécution pour la section de fonctionnement + 243.699,54€

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'année 2022 comme suit :

Compte 1068Besoin de financement0Compte 001Excédent reporté en investissement130.208,52€Compte 002Excédent reporté en fonctionnement529.670,21€

Aucun reste à réaliser à reporter.

LE CONSEIL décide d'affecter les résultats de l'année 2022 comme proposé ci-dessus.

POUR 11 ABSTENTION 2 CONTRE 0

<u>4 – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023</u>

Les articles L1612-1 et 1612-2 du CGCT prévoient que le vote des budgets primitifs locaux doit intervenir avant 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent; ces budgets doivent être transmis en préfecture au plus tard le 30 avril.

Madame Lucette PRADINES, Adjointe aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel 2023, elle rappelle que tous les documents s'y afférent ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus le 5 avril 2023.

Montant par chapitre des dépenses :

- FON	CTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	501.000,00
012	CHARGES DU PERSONNEL	541.000,00
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136.500,00
014	ATTENUATION DE CHARGES	55.500,00
066	CHARGES FINANCIERES	12.500,00
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11.000,00
042	DEPENSES D'ORDRE	14.000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	499.985,21
- INV	ESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	94.000,00
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	22.100,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	261.393,73
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	476.300,00

<u>Montant par chapitre des recettes</u> : **FONCTIONNEMENT**

FUN	CHONNEMENT	
70	VENTE DE PRODUITS	55.600,00
731	IMPOTS ET TAXES	706.000,00
73	FONDS PEREQUATION	35.500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	397.815,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40.600,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	6.300,00
002	EXCEDENT	529.670,21
INVE	CSTISSEMENT	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	130.208,52
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	44.600,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65.000,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBIL.	100.000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN.	499.985,21
040	OPERATIONS D'ORDRE	14.000,00
TOTA	$\Lambda \mathbf{L}$	
DEPE	NSES FONCTIONNEMENT	1.772.485,21
RECE	TTES FONCTIONNEMENT	1.772.485,21
DEPE	NSES D'INVESTISSEMENT	853.793,73
RECE	TTES D'INVESTISSEMENT	853.793,73

Après avoir débattu, Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal d'adopter le budget prévisionnel 2023 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL

Monsieur Roland CROS souhaiterait qu'une action soit faite par rapport à l'augmentation des coûts de l'énergie ; toutes les communes sont impactées par ces coûts qui sont incompréhensibles.

POUR 11 ABSTENTION 2 CONTRE 0

<u>5 – DEMANDE DE SUBVENTION CAHM : PETIT PATRIMOINE</u>

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention à la CAHM pour les travaux de conservation et de restauration de la Croix de la Mission situé avenue de Pézenas, dans le cadre du Petit Patrimoine.

De dimension imposante, cette croix a été érigée en souvenir d'une mission. Une cartouche porte la date de 1887 Les représentants de l'Eglise catholique romaine voulurent après la tourmente révolutionnaire restaurer la pratique religieuse. On envoya dans les diocèses des missionnaires, corps particuliers de prêtes soigneusement choisis dont la tâche était d'aller prêcher à nouveau l'évangile dans les paroisses. Ces croix de missions étaient financées par les fidèles. « Extrait du livret « la croix des chemins à Castelnau de Guers » par l'ASPAHC.

L'état actuel du monument :

- Le socle en pierre : dégradation importante de la pierre qui s'effrite, disparition des joints, plaque fissurée
- La Croix : oxydation et peinture à refaire.

Les travaux consisteront à :

- Restaurer et nettoyer la pierre et les moulures du socle à la chaux
- Laver le Christ et traitement antirouille
- Laver, repeindre la croix avec traitement antirouille

Il s'agit de garder les couleurs d'origine et de maintenir le caractère « ancien » du monument. La plaque fissurée sera nettoyée mais ne fera pas l'objet de réparation afin de garder son historicité.

Deux devis ont été demandés :

Entreprise MUNOZ H.T. 10.545,00€ Entreprise LES ATELIERS F.K H.T. 18.695,00€

Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal

- d'accepter les travaux proposés et de choisir l'entreprise MUNOZ qui les réalisera.
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au Service Petit Patrimoine de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL approuve le choix de l'entreprise et autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre du Petit Patrimoine. Monsieur Roland CROS informe que la croix située à l'embranchement de la rue de Marcoui et de l'avenue de Pomérols est en très mauvais état aussi. Madame Elodie GARÇON lui répond qu'il serait possible de proposer sa réfection en 2024.

POUR 13 ABSTENTION 0 CONTRE 0

Publié le

ID: 034-213400567-20230411-ML0211042023-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – CROS Roland – GARÇON Elodie – LAIRD Blandine – MATEO Fabien – SERS Jean-Charles

Absents excusés : OZERAY Séverine - DELRIEU Laurent - BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le compte administratif 2022 de la commune, concernant les opérations comptables 2022.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte de gestion dressé par Madame le Receveur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.405.360,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.649.059,82
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	363.082,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT	785.713,71
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	529.670,21
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	130.208,52

Madame le Rapporteur précise qu'il n'y a pas de dépenses et de recettes d'investissement à reporter.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver le compte administratif 2022.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré, Approuve le compte administratif 2022.

La secrétaire

Annie BRISSIAUD

Didier MICHEL

Date de convocation: 05.04.2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.04.2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230411-ML0511042023-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – CROS Roland – GARÇON Elodie – LAIRD Blandine – MATEO Fabien – SERS Jean-Charles

Absents excusés: OZERAY Séverine - DELRIEU Laurent - BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET: AFFECTATION DE RESULTATS

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite au vote du compte administratif et du compte de gestion 2022, il est nécessaire de voter l'affectation de résultats.

Pour rappel:

- Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :

- 292.422,93€

- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

+ 285.970,67€

Pour l'année 2022:

• Le solde d'exécution pour la section d'investissement

+ 422.631,45€

• Le solde d'exécution pour la section de fonctionnement

+243.699,54€

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'année 2022 comme suit :

Compte 1068

Besoin de financement

0

Compte 001

Excédent reporté en investissement

130.208,52€

Compte 002

Excédent reporté en fonctionnement

529.670,21€

Aucun reste à réaliser à reporter.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré, ACCEPTE l'affectation de résultats présentée ci-dessus

La secrétaire

 \wedge \wedge \cdot \cdot

Annie BRISSIAUD

Le Maire

Date de convocation: 05.04.2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.04.2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230411-ML0111042023-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – CROS Roland – GARÇON Elodie – LAIRD Blandine – MATEO Fabien – SERS Jean-Charles

Absents excusés: OZERAY Séverine – DELRIEU Laurent – BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le compte de gestion 2022 dressé par Madame le Receveur Municipal, concernant les opérations comptables 2022 de la Commune.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte administratif correspondant. Madame le Rapporteur propose donc aux membres de la Commission d'approuver le compte de gestion 2022.

LE CONSEIL

Didier MICH

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré, APPROUVE le compte de gestion 2022 présenté.

La secrétaire

Annie BRISSIAUD

Date de convocation: 05.04.2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.04.2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230411-ML0611042023-BF

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – CROS Roland – GARÇON Elodie – LAIRD Blandine – MATEO Fabien – SERS Jean-Charles

Absents excusés: OZERAY Séverine - DELRIEU Laurent - BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET: BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2023

Les articles L1612-1 et 1612-2 du CGCT prévoient que le vote des budgets primitifs locaux doit intervenir avant 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent ; ces budgets doivent être transmis en préfecture au plus tard le 30 avril.

Madame Lucette PRADINES, Adjointe aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel 2023, elle rappelle que tous les documents s'y afférent ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus le 5 avril 2023.

Montant par chapitre des dépenses :

ECNICITIONING MONIM

- FON	CHONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	501.000,00
012	CHARGES DU PERSONNEL	541.000,00
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136.500,00
014	ATTENUATION DE CHARGES	55.500,00
066	CHARGES FINANCIERES	12.500,00
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11.000,00
042	DEPENSES D'ORDRE	14.000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	499,985,21
- INVI	ESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	94,000,00
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	22,100,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	261,393,73
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	476,300,00

Montant par chapitre des recettes:

ITAUIIC	int pur chapitre des recettes.	
FONC	CTIONNEMENT	
70	VENTE DE PRODUITS	55.600,00
731	IMPOTS ET TAXES	706.000,00
73	FONDS PEREQUATION	35.500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	397.815,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40.600 ,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	6.300,00
002	EXCEDENT	529.670,21
INVE	<u>STISSEMENT</u>	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	130.208,52
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	44.600,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65.000,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBIL.	100.000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN.	499.985,21
040	OPERATIONS D'ORDRE	14.000,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

Didier MICHEL

ID: 034-213400567-20230411-ML0611042023-BF

TOTAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT 1.772.485,21 RECETTES FONCTIONNEMENT 1.772.485,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 853.793,73 RECETTES D'INVESTISSEMENT 853.793,73

Après avoir débattu, Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal d'adopter le budget prévisionnel 2023 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré, APPROUVE à la majorité, le budget tel qu'il est présenté. AUTORISE Monsieur le Maire à l'envoyer aux services concernés.

La secrétaire

Annie BRISSIAUD

Date de convocation: 05.04.2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.04.2023

Nombre de membres en exercice 15

05/04/2023 Abstentions 2 Nombre de suffrages exprimés 12 Nombre de membres présents 12 Pour 10 Nombre de pouvoirs Date de convocation : VOTES Contre 0

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Lucette PRADINES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, Didier Michel, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, considéré: 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

			0,99	8,73					Reçu er Publié le
RECETTES ou	EACEDEN IS (4)	(0	666 330,99	659 878,73					Public le ID 034
ENSEMBLE DEPENSE ou		6 452,26							
RECETTES ou	EACEDEN 13 (4)		785 713,71	785 713,71		130 208,52			130 208,52
INVESTISSEMENTS DEPENSE ou	UEFICIT (4)	292 422,93	363 082,26	655 505,19					
RECETTES ou	EACEDEINI 3 (4)	285 970,67	1 649 059,82	1 935 030,49					529 670,21
FONCTIONNEMENT DEPENSE ou	PRINCIPAL		1 405 360,28	1 405 360,28					
LIBELLE	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAUX	9	Résultats de clôture	Restes à réaliser	TOTAUX CUMULES	RESULTATS DEFINITIFS

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du comptabilité principale que pour chacune des comptabilités au report à nouveau résultat d'expoitation de l'exercie et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; 3° Arrête les résultats définits que résumés ci-dessus : MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie - CROS Roland - GARÇON Elodie - LAIRD Blandine - MATEO Fabien - SERS Jean-Charles



Cachet



Pour expédition conforme, le 12/04/2023

Le Président

213400567-20230411-ML0311042023-DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230411-ML0711042023-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICH AL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – ZIMMERMAN Patrick – PRADINES Lucette – GUIBERT Michel – BELLE-ALBARET Witney – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – CROS Roland – GARÇON Elodie – LAIRD Blandine – MATEO Fabien – SERS Jean-Charles

Absents excusés: OZERAY Séverine - DELRIEU Laurent - BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION CAHM: PETIT PATRIMOINE

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention à la CAHM pour les travaux de conservation et de restauration de la Croix de la Mission situé avenue de Pézenas, dans le cadre du Petit Patrimoine. De dimension imposante, cette croix a été érigée en souvenir d'une mission. Une cartouche porte la date de 1887 L'état actuel du monument :

- Le socle en pierre : dégradation importante de la pierre qui s'effrite, disparition des joints, plaque fissurée
- La Croix : oxydation et peinture à refaire.

Les travaux consisteront à:

- Restaurer et nettoyer la pierre et les moulures du socle à la chaux
- Laver le Christ et traitement antirouille
- Laver, repeindre la croix avec traitement antirouille

Il s'agit de garder les couleurs d'origine et de maintenir le caractère « ancien » du monument. La plaque fissurée sera nettoyée mais ne fera pas l'objet de réparation afin de garder son historicité.

Deux devis ont été demandés :

Entreprise MUNOZ

H.T.

10.545,00€

Entreprise LES ATELIERS F.K

H.T.

18.695,00€

Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal

- d'accepter les travaux proposés et de choisir l'entreprise MUNOZ qui les réalisera.
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au Service Petit Patrimoine de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE le choix de l'entreprise MUNOZ et le montant des travaux

AUROTISE Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre du Petit Patrimoine.

Didier MICHEL

La secrétaire

Annie BRISSIAUD

Date de convocation : 05.04.2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.04.2023